



Concours Photo Municipal

« Le Landreau au fil des saisons »



Article 1 — Organisateur et objectif

La mairie du Le Landreau organise un concours photographique gratuit et ouvert à tous. L'objectif est de sélectionner les plus beaux clichés du territoire afin d'illustrer la couverture du bulletin mensuel *La Vie Landréenne*.



Article 2 — Thématique et sujets autorisés

Les photographies doivent impérativement être prises **sur le territoire du Le Landreau**.

Sujets autorisés : • paysages • faune et flore • détails insolites • lieux emblématiques ou méconnus de la commune

Bâtiments privés : autorisés uniquement avec **autorisation écrite du propriétaire**.

Sujets interdits : • toute personne reconnaissable (respect du droit à l'image)



Article 3 — Catégories et dotations

Le concours suit le rythme des saisons : **Printemps – Été – Automne – Hiver**

Pour chaque saison : • **3 photos gagnantes** • soit **12 couvertures** publiées sur les années à venir.



Dotations : publication en couverture + **bon d'achat chez les commerçants de la commune de 20 euros = 240 EUROS**



Article 4 — Conditions de participation

• Concours gratuit, réservé aux **photographes amateurs habitants Le Landreau** • Maximum **3 photos par saison** • Formats acceptés : **JPG / PNG, résolution 300 dpi minimum** • Les participants garantissent être **les auteurs des photos envoyées**



Article 5 — Jury et critères

Le jury est souverain et composé de : • Monsieur le Maire • 3 habitants du Le Landreau par tirage au sort • Des membres de la commission • Un photographe amateur qualifié

Critères d'évaluation : • qualité technique • originalité du point de vue • respect du thème saisonnier

Le jury se réunira quelques jours après la fin de chaque période Automne-Hiver en avril 2027

Printemps- Été en octobre 2027

© Article 6 — Droits d'auteur et utilisation

Les auteurs cèdent gracieusement à la mairie les droits de reproduction de leurs photos pour :

- le bulletin municipal
- les supports de communication de la commune
- l'exposition éventuelle dans les locaux municipaux

Le nom du photographe sera toujours mentionné.

Article 7 — Modalités d'envoi

Les photos doivent être envoyées :  par e-mail : **réseaux.sociaux@le-landreau.fr**  ou déposées sur clé USB à l'accueil de la mairie

Informations à fournir : • nom, prénom, adresse, téléphone • lieu exact de la prise de vue • autorisation du propriétaire si bâtiment privé • **format de nommage des fichiers :**
NOM_Prénom_Saison_Numéro.jpg (ex : *DUPONT_Claire_Automne_1.jpg*)

Dates limites d'envoi

- Automne – Hiver : 21 mars
- Printemps – Été : 20 septembre

Article 8 — Clause de non-responsabilité

La mairie du Le Landreau ne pourra être tenue responsable en cas de : • perte de fichiers • détérioration • impossibilité technique de lecture des supports transmis